

La Commission DD de l'AACC créé un plan handicap pour les agences-conseils en communication



Depuis 2014, la Commission DD a fait du sujet du handicap une priorité avec le sous-titrage des publicités à travers la campagne de sensibilisation « *Sous-titrons nos publicités* ». En 2015, elle a initié trois actions concrètes à destination des agences de communication. La Commission publie aujourd'hui un guide pratique pour accompagner les agences à mettre en place une démarche handicap et leur donner les clés pour aborder sereinement l'enjeu du handicap. Dans la continuité, un plan d'accueil d'élèves handicapés pour les « stages découverte » effectués en classe de 3^{ème} va être proposé aux agences membres de l'AACC. Enfin, la 6^{ème} journée Agences Ouvertes #JAO2016 qui se tiendra en mars prochain, sera l'occasion pour les agences d'être handi-accueillantes.

« *Regarder, apprécier, considérer le handicap fait grandir notre expertise métier et améliore l'efficacité de nos agences. Ce plan handicap a pour ambition d'accompagner nos agences pour réussir ce défi, nous rendre plus performants et plus créatifs* », ajoute Gildas Bonnel, président de la Commission DD de l'AACC.

Le « *Guide Handicap* », rédigé par la Commission, donnera aux dirigeants les outils nécessaires pour mettre en place une démarche simple et concrète à travers quatre volets. Le premier donne les infos clés sur le handicap et les réponses à apporter, en fonction des types de handicap, en termes d'aménagement, d'organisation et de comportements professionnels. Le second expose les lois et obligations auxquelles sont soumises les agences. La troisième partie donne des pistes pour agir et mettre en place une démarche handicap et l'illustre à travers des exemples concrets. A la fin du guide, sont répertoriés les partenaires incontournables qui pourront accompagner les agences dans leurs réflexions ou leurs actions en matière de handicap.

Les agences seront également sollicitées pour intégrer prioritairement dans leurs équipes, l'année scolaire prochaine, au moins un stagiaire en situation de handicap en stage d'observation effectué en classe de 3^{ème}. Cette démarche sera réalisée avec le soutien de l'association ARPEJEH¹ qui accompagne les jeunes en situation de handicap dans leur projet professionnel et pourra proposer aux agences volontaires un partenariat d'accompagnement.

Enfin, les agences handi-accueillantes seront valorisées à l'occasion de la #JAO2016 organisée par l'AACC le 22 mars 2016.

[Télécharger le « Guide du Handicap »](#)
[« Mettre en place une démarche simple et concrète »](#)

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 8 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Communication Événementielle, Interactive, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC.

www.aacc.fr

Contact presse | AACC | Emilie Rohmer | 01 47 42 27 26 | erohmer@aacc.fr

¹ Accompagner la Réalisation des Projets d'Etudes de Jeunes Elèves et Etudiants Handicapés